

DEPARTEMENT DES LANDES  
CANTON DE CASTETS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019

Nombre :

De Conseillers en Exercice 09  
De Présents 07  
De Votants 07

N°2019.10.30

L'an deux mil dix-neuf et le onze du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Lévigacq, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 4 octobre 2019, sous la présidence de Madame CAUSSEQUE Marie-José, Maire.

Etaient présents : Monsieur DESBIEYS Joseph, Adjoint.

Monsieur COURREGELONGUE Eric, Madame ROLIN Ellane, Madame ITURRIA Claudine, Monsieur LESBEGUERIES Jean-Luc, Monsieur DAGREOU Michel, Conseillers Municipaux.

Absents : Monsieur DOURNEAU Patrick et monsieur MANEM Jean-Claude

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DAGREOU MICHEL, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....  
Cimetière Communal : Durée et tarif de concession

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, suite à l'extension du cimetière la commune propose aujourd'hui des terrains, des caves urnes et un jardin du souvenir.

Il convient donc de fixer les tarifs et durée de concession.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

Concession trentenaire du terrain	30,00€ le m <sup>2</sup>
Cave urne	600,00€ pour une durée de 30 ans
Jardin du souvenir	gratuit

Pour rappel, 1/3 des produits des concessions funéraires est versé au CCAS.

Où l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide que la durée des concessions de terrain au cimetière communal sera de 30 ans.

- Fixe les tarifs appliqués au sein du cimetière communal comme suit, à compter du 11 octobre 2019 :

- ✓ Concession trentenaire du terrain 30,00€ le m<sup>2</sup>
- ✓ Cave urne 600,00€ pour une durée de 30 ans
- ✓ Jardin du souvenir gratuit

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours mois et an ci-dessus,  
Pour Extrait conforme,  
Le Maire



CAUSSEQUE Marie-José